

PROCES-VERBAL N° 4 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le six octobre à vingt et une heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le vingt-deux juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de son Maire, Monsieur Bernard PANDELE.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

	PRESENT ou REPRESENTE	ABSENT	EXCUSE
PANDELE Bernard	X		
MARRAST Christian			X
DUPRAT Cathy	X		
DE CASTRO Stéphane	X		
LAFARGUE Paul	X		
BRUEL Virginie			X
ULTRA Jean-Charles	X		
VOUGO Vanessa	X		
CLAVERIE Yannick			X
VAN WAES Jacques	X		

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 10, il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Le conseil a choisi pour secrétaire : Paul LAFARGUE

Corinne MORANGE, secrétaire de Mairie, assiste au conseil



ORDRE DU JOUR

01	Lecture et approbation du compte-rendu du 30 juin 2023
02	DCM2023-012 Nouvelle convention avec le PETR
03	DCM2023-013 Formaton licence 4
04	Point sur les travaux
05	Bilan de la Conférence des Maires
06	Bilan du Conseil communautaires
07	Préparation du 11 novembre
08	Questions diverses :



1 / Lecture et approbation du compte-rendu du 30 juin 2023

Le compte-rendu est lu et approuvé à l'unanimité.

2 / DCM2023-012 Renouvellement de la convention avec le PETR

Compte tenu des évolutions règlementaires, notamment liées à la dématérialisation, la convention a été adaptée.

Les missions du service ADS et de la commune restent inchangées dans leur répartition. Avec l'adhésion de nouvelles communes au service, le tarif d'instruction des dossiers d'urbanisme a été revu à la baisse.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

AUTORISE M. le Maire à signer la nouvelle convention.

Suffrages			
Exprimés	Pour	Contre	Abstention
7	7	0	0

3 / DCM2023-013 Financement de formation licence IV

Par délibération en date du 2 septembre 2022, le Conseil municipal avait autorisé le financement par la Commune de la formation licence IV de M. Destruhaut alors président de la Société de chasse. M. Destruhaut n'a pas suivi la formation pendant son mandat et n'est plus président de l'association. Monsieur le Maire propose donc d'annuler les termes de la délibération DCM2022-016. La formation sera proposée au nouveau président.

Dans l'intervalle, M. De Castro accepte de couvrir les débits de boissons ouverts à l'occasion d'événements organisés par la Société de chasse.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

DECIDE

D'annuler les termes de la délibération DCM2022-016

De proposer au nouveau Président de la société de chasse de suivre la formation

Suffrages			
Exprimés	Pour	Contre	Abstention
7	7	0	0

4 / Point sur les travaux

La rénovation des WC publics est presque terminée, il ne manque plus que la porte qui devrait être posée d'ici la fin du mois. M. le Maire déplore qu'ils aient déjà fait l'objet de vandalisme puisque, à peine installée, la lunette des toilettes a été cassée à coup de pierre.

Compte tenu de la faible fréquentation des urinoirs, Monsieur le Maire propose que ceux-ci soient retirés et remplacés par un WC normal.

Par ailleurs, un nouveau portillon (plus large pour permettre le passage de la tondeuse) sera installé pour permettre d'accéder au WC sans traverser l'aire de jeux

Suffrages			
Exprimés	Pour	Contre	Abstention
7	7	0	0

5 / Bilan de la Conférence des Maires

Extrait du compte-rendu

Suite à l'étude réalisée dans le cadre d'une future opération d'amélioration de l'habitat et compte-tenu de la volonté politique des élus de programmer la production de logement, la conférence des maires propose l'élaboration d'un PLUi -H. avec pour objectifs de :

- Construire un projet cohérent à l'échelle des 25 communes de la communauté des communes
- Créer un territoire attractif (commerces, services de centre bourg, zone d'activités périphériques)
- Aménager le territoire de façon à protéger et mettre en valeur son identité et ses qualités architecturales et paysagères : conforter les centres-bourgs pour limiter la consommation des espaces naturels et forestiers, densifier les tissus urbains, faciliter la diversification des activités en zone naturelle et agricole en facilitant le changement de destination des bâtiments agricoles.
- Soutenir une politique de transition énergétique : habitat économe en énergie, mode de déplacements alternatifs à la voiture individuelle
- Avoir des règles harmonisées, simplifiées et adaptées à l'instruction de l'urbanisme, tout en tenant compte de la spécificité de chaque commune
- Assurer une répartition de l'habitat cohérente avec les capacités d'accueil et de renouvellement urbain des communes, faciliter la mixité dans les centres-villes
- Améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande en logements
- Accompagner la réhabilitation du parc d'habitat social et du parc privé
- Lutter contre le mal-logement (qualité d'usage et accessibilité)
- Produire des centres-villes agréables à vivre pour leurs habitants

Une concertation du public sera ouverte pendant toute la durée de l'élaboration du projet : page dédiée sur le site internet de la CCGA avec lien depuis le site des communes, dossier présentant l'état d'avancement de la procédure en consultation à la CCGA (+ dossier numérique dans chaque commune), cahier d'observations et de propositions disponibles dans toutes les mairies, réunions publiques, ...

Instauration du sursis à statuer qui ouvre la possibilité à chaque maire de suspendre toute décision concernant une demande d'autorisation d'urbanisme qui ne lui semblerait pas conforme au SCoT

Une charte de gouvernance sera mise en place :

- La conférence des maires se réunit au moins une fois par an pour présentation et échanges sur l'avancement des études du PLUi-H. Elle est consultée sur le dossier d'enquête publique avant le vote du PLUi-H en Conseil communautaire
- Le Conseil communautaire prescrit, arrête le projet et le vote
- Les Conseils municipaux : sont représenté au comité de pilotage ou désigne un élu référent qui sera le relais auprès du conseil municipal concernant l'information et le suivi de la procédure, définissent les orientations (zonages et règles spécifiques) sur leur commune, débattent sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, donnent un avis sur le projet et avant approbation de PLUi-H
-
- Le Comité de pilotage (12 élus et leur suppléant désignés lors du Conseil communautaire du 28 juin 2023) pilote et suit le PLUi-H, représente la communauté lors des réunions publiques.

Membres titulaires	Membres suppléants
GOURGUES Gérard	DAUBAS Philippe
BEYRIES Philippe	MUR Cathy
TINTANÉ Isabelle	EXPERT Didier
FRENOT Thierry	BOULET Marlène
ARSLANIAN Geneviève	TOUYAROU Bruno
RANDE Christophe	LABURTHE Joël
TOURNÉ Jean-Pierre	BÉGUÉ Christophe
LACOMME Raymonde	CAZENAVE Chrystelle
BARSACQ Franck	TOURNÉ Sylvie
MAURAS Marie- Claude	CAZADIS Daniel
CHABREUIL Jacques	BACQUÉ Alain
CLAVÉ Gabrielle	HAMICHE Amar

Le comité de pilotage est complété d'une équipe technique/administrative (DGS, chef de projet Petits Villes de Demain, service ADS du PETR, référent DDT) qui assurent le suivi technique et administratif de la procédure en lien avec le bureau d'étude.

Le Conseil municipal désigne Christian Marrast comme élu référent. Une réflexion sera menée pour définir le nouveau zonage souhaité pour la commune de Lias d'Armagnac.

6 / Bilan du Conseil communautaire

Etude pré-opérationnelle Habitat : diagnostic de l'état, des besoins et de l'offre de logement des 25 communes de la CCGA, par la société Urbanis pour un coût de 65 365.00 € HT (dont 27 682.50 € d'autofinancement en cas d'obtention des subventions demandées). Objectifs :

- diagnostic de l'état, des besoins et de l'offre de logement des 25 communes de la CCGA
- stratégie et plan d'action pour faire de la CCGA un territoire attractif

Projet de convention pré-opérationnelle entre l'EPFO, la CCGA et la commune de Castelnau d'Auzan Labarère pour le rachat d'une ancienne boulangerie où seraient créés un commerce et des logements (dont au moins 25% de logements sociaux).

Projet de convention pré-opérationnelle entre l'EPFO, la CCGA et la commune de Cazaubon pour le rachat du Café Bleu, du restaurant des arènes, de la résidence les Camélias et d'un bâtiment enclavé au cœur de cette résidence à proximité des arènes où seraient créés des services et équipements publics et des logements (dont au moins 25% de logements sociaux).

Projet de convention pré-opérationnelle entre l'EPFO, la CCGA et la commune d'Eauze pour le rachat du bâtiment actuellement occupé par l'ADMR où seraient installés les services « enfance » de la CCGA et des logements (dont au moins 25% de logements sociaux).

PLUi-H : prescription, convention avec le PETR, adoption de la charte de gouvernance

Fall'in Game : vote du financement de l'action (festival de jeux vidéo) à hauteur de 5000 €

7 / Préparation du 11 novembre

Cérémonie à 11h30 au Monument aux morts
12h : vin d'honneur offert par la Municipalité

Repas organisé par la Municipalité, service assuré par les élus. Encaissement des repas pris en charge par le Comité des Fêtes qui seront refacturer par la commune. Tarif : 18 €
Menu : Bouillon, Poule au Pot (traiteur), tropézienne, vin, café, Armagnac

Invités : Député, Conseiller départemental, cantonnier, secrétaire de mairie

80 places disponibles dans la salle des fêtes. Inscriptions réservées aux Liassois jusqu'aux 1^{er} novembre, puis ouverture à tous s'il reste des places. Pour les inscriptions : mairie, Cathy Duprat et Jacques Van Waes.

8 / Questions diverses :

Plantation d'un sapin à l'entrée du parking du hangar qui pourra être décoré chaque année pour Noël.

Noël : Des décorations ont déjà été achetées pour décorer le village, d'autres seront faites avec les enfants du village au cours d'ateliers peinture/création.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h53

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2023

EMARGEMENTS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Noms Prénoms	Fonction	Signature
PANDELE Bernard	Le Maire	
MARRAST Christian	1 ^{er} adjoint	Excusé
DUPRAT Cathy	2 ^{ème} adjointe	
DE CASTRO Stéphane	Conseiller municipal	
LAFARGUE Paul	Conseiller municipal	
BRUEL Virginie	Conseillère municipale	Excusée
ULTRA Jean-Charles	Conseiller municipal	
VOUGO Vanessa	Conseillère municipale	
CLAVERIE Yannick	Conseiller municipal	Excusé
VAN WAES Jacques	Conseiller municipal	